

leur bouche soit en conformité aux lois de Dieu et à celles du pays, et en même temps, modérée et prudente. Le langage violent et immorale, les propositions inconsidérées, les vaines jactances et les menaces superflues ne pourraient que détériorer et nuire à la cause sacrée de la vérité et de la religion que notre unique objet est de défendre (applaudissements).

Je crois avoir rendu mes sentiments avec toute la liberté et la franchise dont un évêque catholique doit faire preuve en parlant pour sa religion. Je ne veux pas me restreindre sans user d'un autre privilège appartenant à mon ordre, celui de prier ce Dieu qui le nom est béni au-delà des temps, auquel appartient la sagesse et la force, qui vainc les temps et les âges, empêche et fonde les royaumes, inspire la prudence au sage, et donne la science aux hommes intelligents, le Dieu de nos pères, pour qu'il transmette jusqu'à nous sa sagesse du trône où il a fait résider, et nous instruire de ce que nous devons faire. Et puis la Très-Sainte Trinité du Ciel, centre de sagesse et mère des bons conseils—puissent aussi nos illustres Saints Patrick et Malachy et St. Laurent O'Tool, les faire tourner à l'avantage de notre pays et de notre religion! (Des tonnerres d'applaudissements accueillirent ces discours au moment où le digne Prélat reprit son siège).

Les déclarations adoptées par "l'Association générale des Catholiques d'Irlande" sont les suivantes: "Nous déclarons que la loi qui a été récemment votée par le Parlement, sous la dénomination de bill sur les titres ecclésiastiques, est une violation de la loi de 1829, et est contraire au grand principe de liberté religieuse établi dans ce pays.

"Nous déclarons que les Ministres actuels ont trahi la cause de la liberté civile et religieuse, et forfait à la confiance des catholiques du royaume.

"Nous nous engageons solennellement à faire usage de tous les moyens légitimes qui permet la Constitution, pour obtenir le rappel de cette loi et de toute autre disposition législative qui impose aux catholiques de ce pays quelque incapacité civile ou religieuse, ou quelque obstacle à la jouissance de leur religion.

"Pour atteindre les résultats ci-dessus, nous jugeons nécessaire d'établir une association pour la défense du catholicisme, et nous la constituons par le présent acte.

"Le comité de l'association est chargé de publier une adresse aux catholiques de ce pays sur la position actuelle des affaires de la religion catholique."

Une dernière résolution a pour but de promettre un appui cordial aux membres de la représentation nationale qui ont défendu la liberté civile et religieuse au Parlement, et de former un comité composé de hauts dignitaires de l'Eglise romaine pour rechercher quels sont les points qui doivent occuper les travaux de l'association et quelles doivent être les principales règles de conduite.

Il est à remarquer que l'assemblée, pendant ces délibérations, a constamment désigné les évêques par leurs titres, malgré la défense du bill. Les résolutions ont été également signées dans les formes prohibées par la loi.

Dimanche dernier, Mgr. de Charbonnel a recueilli, à la porte de l'Eglise Paroissiale, les contributions volontaires dont la pieuse générosité des catholiques a bien voulu favoriser l'intention éminemment louable de sa part que nos lecteurs ont apprise par la lettre postérieure insérée dans le numéro du 9 septembre des *Mélanges*.

On nous dit, qu'aussi qu'il a été annoncé, le vénérable évêque de Toronto se tiendra dimanche, pour le même objet, de cinq heures et demie du matin jusques après vépres, à l'Eglise St. Patrice de cette ville. On recommande encore de présenter les offrandes sous enveloppe et sans se faire connaître: le résultat anticipé par l'opinion publique devant moins provenir de quelques grosses offrandes plus ou moins gênantes pour les donateurs, que de la modique offrande de tous.

Mgr. de Charbonnel prêchera dimanche à St. Patrice et donnera à la fin de la messe la bénédiction solennelle.

Nous sommes également informé qu'il y aura le même jour à six heures et demie du soir, à l'Eglise paroissiale, saint et bénédiction du T. S. Sacrement, à la réunion générale des membres de la Société "d'Union de Prières et de bonnes Œuvres", qui doivent y assister.

Depuis l'an dernier une Association existait à Montréal à titre d'UNION DE PRÏÈRES ET DE BONNES ŒUVRES, sous le patronage de St. Joseph. D'après son institution, elle tend à obtenir pour les membres dont elle se compose, une bonne mort, et à procurer un service sur le corps, aux Associés qui meurent sans laisser aux Parents de quoi le payer convenablement. On s'adjoignit cette société moyennant une contribution nominale. L'un des articles de régie dont on nous soumet le recueil, exprime que, tous les ans, à un jour marqué dans l'Octave des Morts, il sera célébré un service solennel pour tous les membres défunts de l'Association. C'est une prévoyance fraternelle autant que religieuse. La même pensée a présidé à cet autre article que nous transcrivons: "Article 17me.—Chacun des membres a tantôt été averti de la mort et de l'heure des funérailles des défunts associés, devra se faire un devoir d'y assister autant que possible, et lorsqu'un membre de l'Association sera décédé, on devra le recommander comme tel aux prières."

Ainsi, le lien de rapprochement et de secours que forme entre les associés le lien commun qu'ils se proposent, est à l'avantage particulier de l'individu et se perpétue en sa faveur jusqu'après le terme au-delà duquel, trop souvent, il n'arrive à attendre des frères parmi lesquels sa mort opérera un vide.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette Association est approuvée de S. G. Mgr. de Montréal.

Les nombreux amis de la Congrégation des Oblats apprendront avec intérêt les nomina-

tions qui viennent d'être faites aux divers Offices de la Société. Le R. P. Santoni remplit la double charge de Supérieur et le Provincial, pour les Canadas et l'Amérique. Le Supérieur pour premier Assistant le R. P. Monnot, et pour second Assistant, le R. P. Léonard. Le R. P. Lagier est nommé Procureur-Général.

Nous sommes heureux d'avoir à dire que cette respectable Congrégation prend des développements dignes de sa piété, de son zèle et de son dévouement à tous les travaux les plus pénibles et les plus laborieux de la carrière des Missions. Outre les Etablissements de Montréal, de Bytown et du Saguenay, une nouvelle résidence vient d'être établie à Buffalo. Les RR. PP. Chevalier, Soulerin et Corbet ont laissé Montréal il y a quelques jours, pour aller fonder la nouvelle Maison. Le P. Chevalier, généralement aimé et estimé en Canada, remplit les fonctions de Supérieur.—Nous apprenons que plusieurs autres établissements sont en contemplation et seront effectués aussitôt que possible. Tant mieux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes!

On nous prie d'insérer ce qui suit: "Nous apprenons avec plaisir que le produit du Bazar qui a eu lieu à la Prairie le 15 et le 16 courant s'est élevé au delà de £40. Ce résultat est tout-à-fait consolant et prouve la charité et la bienveillance des généreux habitants de cette paroisse. Cet argent, comme l'on sait, doit être employé au soutien des pauvres, des orphelins et des infirmes, qui sont les membres de CELUI qui a bien voulu se faire pauvre pour nous. Ces pauvres, loin de les appauvrir, feront descendre dans le sein de ces familles compatissantes le bonheur, l'abondance et la prospérité. Le Père des pauvres et des orphelins, Jésus-Christ, leur en donne le gage certain, puis qu'il promet de récompenser au centuple même un verre d'eau donné en son nom.

"Nous espérons qu'à une nouvelle année cette joie somme sera égalée et même surpassée."

Nous apprenons par le *Journal de Québec* que, dimanche prochain, une adresse doit être présentée à M. le curé de Québec, par les citoyens de cette ville, pour le solliciter de vouloir bien continuer la desserte de cette cure selon le vœu général de ses administrés.

Le *Phare* de New-York publie l'appréciation suivante du rédacteur en chef de l'*Union*, M. L. Veillot. Nous la croyons susceptible d'intéresser le lecteur.

"M. Louis Veillot, rédacteur en chef.—Né à Baynes (Loiret) en 1813.

"M. Louis Veillot est le fils d'un ouvrier tonnelier. Il ne fut envoyé dans aucun collège, et je crois même qu'il n'a jamais mis les pieds dans une école primaire. Ce fut son père qui lui enseigna la lecture et l'écriture. Le reste, M. Veillot l'apprit tout seul: il fut son propre précepteur. A dix-huit ans, nous le trouvons rédigeant l'*Echo de Rouen*, feuille ministérielle, et se faisant déjà remarquer par l'aigreur vive de sa polémique. Dans l'espace de quinze mois, il a deux duels, et au second la balle de son adversaire se loge dans la doublure de sa redingote. De Rouen il part pour Périgueux, où il va rédiger le journal ministériel. Là encore il a une ou deux affaires d'honneur. C'est à Périgueux qu'il fit la connaissance du général Bugeaud, dont il est toujours resté l'ami. Au moment où l'administration du 6 septembre 1836 fonda la *Charte* de 1830, elle fit venir à Paris M. Veillot, qui devint un des plus actifs collaborateurs de ce journal, auquel ta vailaient M. Maltonne, Roqueplan et Léon Masson, aujourd'hui préfet de la Somme. Quand la *Charte* disparut, M. Louis Veillot prit la rédaction en chef du journal la *Paix*, conjointement avec M. Toussnel. Il ne resta guère que six mois à ce journal. Un des amis de M. Veillot, M. Olivier Fulgence, lui proposa un voyage en Italie. M. Veillot accepta et partit pour Rome, où il assista aux solennités de la semaine sainte. Le spectacle des pompes du catholicisme agit fortement sur M. Veillot. A partir de ce moment, il changea complètement de manière de vivre, et il revint en France converti et catholique pratiquant. Il publia alors les *Pèlerinages de Suisse*, qui vont ouvrir une série de livres où dominent la pensée religieuse. A cette époque, M. Louis Veillot fut nommé chef du bureau au ministère de l'Intérieur. Il n'occupa cette place que dix-huit mois, et il la quitta pour entrer comme rédacteur à l'*Univers*. A l'heure qu'il est, M. Veillot est rédacteur en chef de cette feuille. Je n'ai point à m'occuper ici de ses opinions et de sa manière de voir; je ne veux pas sortir de mon cadre purement biographique; mais ce que je puis affirmer en toute sincérité, c'est que M. Veillot ne s'est pas fait catholique pratiquant, comme on l'en a accusé, par nécessité de vivre. Il a, au contraire, abandonné une place de 5,000 francs, pour une position de rédacteur dont les émoluments à cette époque n'étaient que de trois mille six cents francs. On peut être l'adversaire d'un homme sans se voir obligé de le combattre avec l'arme de la calomnie. M. Louis Veillot a une plume agressive et est sans contredit l'un des plus vigoureux polémistes de la presse contemporaine; il ne ménage point ceux qui ne sont pas de son avis, et il s'est fait d'irréconciliables ennemis à ce terrible jeu de la plume. Tout dernièrement, M. l'archevêque de Paris crut devoir intervenir dans la lutte soulevée entre l'*Univers* et les journaux universitaires. Le prélat publia un mandement par lequel il désavouait l'allure agressive de la polémique de l'*Univers*. M. Louis Veillot et ses collaborateurs firent leur soumission. Le rédacteur

en chef du journal catholique est auteur d'un grand nombre de livres dont quelques-uns ont produit une grande sensation. Nous citerons, entre autres, *l'Homme et la Femme*, les *Libres penseurs*, *l'Esclave*, *l'Inde*, pamphlet plein de verve. Le *Landmann de la victoire* est un petit roman qui révèle de très-grandes qualités de style, *Corbia* et *d'Anbecourt*."

On lit dans le *True Witness*: "Il a été proposé d'établir à Montréal une Chambre de Lecture Catholique où nos concitoyens, moyennant une légère souscription, pourraient s'initier à la littérature catholique de cette époque. Ceux qui seraient disposés à favoriser ce plan sont avertis qu'il a été ouvert une liste à la librairie de Sadlier, rue Notre-Dame, où ils peuvent inscrire leurs noms. Lorsqu'il aura été recueilli un nombre suffisant de signatures, une assemblée sera convoquée, et on en donnera avis."

On nous communique le fait suivant: M. Joseph Achille Chiniqny, frère du révérend missionnaire Canadien de ce nom, arriva à New-York au commencement de ce mois, sur le *Prometheus*, venant de Californie. Une nuit qu'il sommeillait dans une chambre de l'hôtel où il avait pris résidence, des malfaiteurs s'y introduisirent à l'aide de fausses clés et lui enlevèrent des valeurs en or se montant à plus de deux mille piastres, outre des bijoux au sujet desquels M. Chiniqny avait prolongé son séjour à New-York dans l'intention de les vendre ou de les placer à la raffle. Les auteurs de cette soustraction sont demeurés inconnus à l'exception d'un seul que l'on a trouvé nanti de 100 dollars dont il n'a pu rendre un compte satisfaisant. L'arrestation de cet individu fera peut-être arriver à la découverte de ses complices.

INSTABILITÉ HUMAINE.—Les feuilles démocratiques du *New-Hampshire* (E. U.) annonçaient il y a peu de semaines M. Levi Woodbury et Luke Woodbury comme candidats, le premier, pour la présidence, et le second, cousin de l'autre, pour le gouvernement du *New-Hampshire*. Tous deux viennent d'être enlevés par la mort!

NOUVELLES D'EUROPE.

L'*Europa* est arrivé le 16 à Halifax n'apportant aucune nouvelle importante si ce n'est celle de l'arrestation à Paris de 65 personnes liées à une trame ourdie contre le gouvernement, et dont les parisiens de Ledru-Rollin ont été les instigateurs. On continuait les arrestations et plusieurs hommes de marque figuraient dans le nombre de ceux qu'on avait appréhendés. La candidature du Prince de Joinville était officiellement annoncée.

La situation de Naples et celle de toute l'Italie, dit la dépêche télégraphique que nous avons sous les yeux, se compliquent.

P. S.—Un post scriptum de cette dépêche annonce qu'une agitation considérable a été créée en Europe par la promulgation de deux décrets de l'empereur d'Autriche déclarant que ses ministres ne seraient désormais responsables qu'envers le trône, et abolissant le gouvernement constitutionnel. Les décrets ne seraient à l'avenir signés que sous la formule d'ordre au nom de Sa Majesté avec le préambule: "Après avoir entendu l'avis de mon Cabinet."

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*: "Le petit village de Christiana situé dans le comté de Lancaster (Pennsylvanie) vient d'être le théâtre d'une épouvantable rixe qui a coûté la vie à plusieurs personnes. Voici les faits tels qu'on les raconte en ce moment: "Edward Gorsuch, son fils, un autre membre de sa famille et quelques amis, s'étaient rendus à Christiana pour y réclamer plusieurs esclaves fugitifs qui appartenaient à Gorsuch et s'étaient échappés l'an dernier du comté de Baltimore dans le Maryland. Les nègres étaient prévenus et avaient pris les mesures pour résister; aussi lorsque le réclamaient et ses compagnons s'approchèrent de la maison où se trouvaient les fugitifs, ils virent venir à leur rencontre une troupe de nègres armés de mousquets, qui les empêchèrent d'aller plus loin.

"La foule étant aussitôt accourue sur les lieux, le marshall qui était présent somma les citoyens de prêter main forte à l'exécution de la loi et d'aider à arrêter les fugitifs; mais les citoyens s'y refusèrent. Gorsuch et ses amis, comprenant aux dispositions du rassemblement qu'il n'y avait rien à espérer pour eux, se disposaient à se retirer, lorsque les nègres qui se trouvaient dans la maison leur tirèrent des coups de fusil; la foule, excitée par cet exemple, se précipita sur eux. Alors s'engagea une horrible mêlée dans laquelle les trois Gorsuch furent tués à coups de fusil et de bâton. Un de leurs compagnons fut également si maltraité qu'on n'espérait point le voir survivre à ses blessures. Les autres parvinrent à s'échapper vers Philadelphie.

"Le rassemblement se composait de plus de deux cents individus blancs ou noirs qui tous prirent part ou moins de part au combat. Les Gorsuch résistèrent avec énergie et tuèrent ou blessèrent plusieurs des assaillants; mais ils furent bientôt succomber sous le nombre. "Celle légende a jeté une grande émotion en Pennsylvanie aussi bien qu'à Baltimore; l'irritation est d'autant plus grande dans cette dernière ville que les Gorsuch étaient des gens fort respectables. Le Maryland et la Pennsylvanie n'étaient pas déjà en très-bons termes;

ce sanglant épisode aura pour effet d'aigrir encore leurs relations."

MOUVEMENT DES VOYAGEURS A PARIS.—Il est arrivé à Paris, pendant le cours du mois de juillet, 17,679 voyageurs venant de l'intérieur: 7,747 américains, 417 étudiants, 1,479 fonctionnaires, employés, 815 militaires, 3,499 négociants et 3,722 propriétaires-rentiers. Sont arrivés, en outre, 3,380 voyageurs venant de l'extérieur; 6 Africains, 295 Allemands, 828 Américains, 2,516 Anglais, 219 Autrichiens, 76 Badois, 131 Bavares, 636 Belges, 28 "oldémiers, 9 Brésiliens, 81 Daalois, 136 Ecossais, 1 Egyptien, 557 Espagnols, 33 Grecs, 12 Italiens, 26 Hanovriens, 183 Hollandais, 49 Hongrois, 116 Irlandais, 417 Italiens, 30 Napolitains, 42 Normands, 189 Pémontais, 114 Polonais, 64 Portugais, 350 Prussiens, 209 Russes, 84 Sardes, 118 Savoisiens, 70 Saxons, 65 Suédois, 442 Suisses, 72 Turcs, 70 Wurtembergeois. Ne sont pas compris dans ces chiffres les voyageurs venus avec les trains de plaisir.

Marché Bousecours

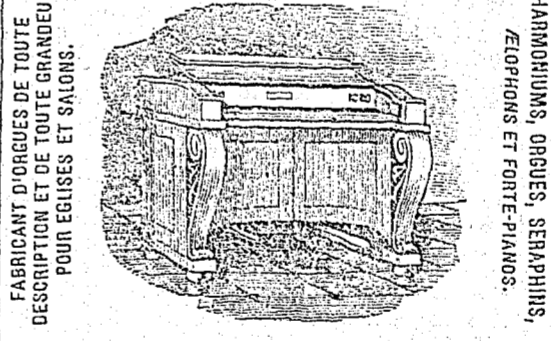
Vendredi, 19 septembre 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods including flour, grain, oil, and meat. Columns include item names and prices in different units.

ANNONCES.

DR. GLOBENSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851. SAMUEL R. WARREN, No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRICANT D'ORGUES DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR ÉGLISES ET SALONS.

LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes. Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'étranger. Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le ZÉLAPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu. N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR ÉGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte.—ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. LES MEMBRES du BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de Pévêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE. RÉGLEMENTS. I.—A DATER d'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: "Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille." II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisi en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné. IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851. V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut. VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux. VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux. VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été déclaré. IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

ACADEMIE DE ST. ANDRÉ D'ARGENTHUIL.

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTRÉAL, CANADA-EST. SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTRÉAL.

Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquiescir la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

RÈGLES. Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se procurer d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moderés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Évêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Eccl. à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRÉ. S. A. BERNIER, Ptre, Directeur de l'Académie. N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

AVIS. UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BRAYRÉPOND. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

COLLEGE JOLIETTE. A rentrée des élèves du COLLEGE JOLIETTE aura lieu le 23 du courant. Les parents sont priés de vouloir bien envoyer les enfants au jour indiqué. CHAMPAGNEUR, Ptre. Industrie, le 1 septembre 1851.